

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 8 juin 2021 à 10 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin et madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M° Geneviève Leduc, greffière ainsi que Patrice Bastien, Catherine Bellemare, Julie Cardinal, Geneviève D'Amours, Valérie Dufour, Laurence Gillot, Carl Hallé, Gilles Lalonde, Josée Laurin, Catherine Leclerc, François Léveillé, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Isabelle Sabourin et Mario St-Pierre.

CAUP20210608-P1 <u>ÉTATS FINANCIERS 2020</u>

Monsieur le conseiller Mike Duggan, président du comité de vérification, prend la parole. Il s'agit d'un budget équilibré et responsable. Il indique que le comité a travaillé avec la vérificatrice générale. La présentation à suivre est un résumé des résultats de 2020. Il remercie monsieur St-Pierre et l'équipe du Service des finances. Malgré tous les défis, ils ont respecté les délais et les règles de l'art. Il remercie aussi la firme Deloitte. Les chiffres qu'on vous présentera sont rassurants.

Présentation par monsieur Mario St-Pierre, accompagné de monsieur Patrice Bastien et de madame Julie Cardinal.

On divulgue les résultats financiers de l'année 2020 et les différentes affectations.

On présente les impacts financiers de la pandémie.

On présente également l'état des réserves financières ainsi que la dette à la charge générale.

RECOMMANDATIONS:

Le comité exécutif recommande au conseil :

CE-FIN-2021-012

Accepter le dépôt des états financiers :

• Projet de résolution numéro 124287

CE-FIN-2021-013

Approuver les affectations du surplus budgétaire de 2020 :

• Projet de résolution numéro 124419

CE-FIN-2021-014

Utiliser prioritairement le surplus net disponible après les affectations afin de financer tout impact ou plan en lien avec la pandémie pour 2021 ou les années suivantes.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse indique qu'il semble y avoir certains délais dans le traitement du paiement des taxes foncières. Il donne l'exemple d'une transaction immobilière. Les vérifications additionnelles engendrent des coûts supplémentaires puisque les firmes de notaires doivent payer en double pour faire leur vérification de taxes. Est-ce possible de diminuer ces frais pour les notaires? Par exemple, ne facturer qu'une seule fois par propriété. Il veut les commentaires des services. Monsieur St-Pierre lui a déjà parlé de ce dossier. Il va tout de même analyser le tout. Par contre, on verra s'il est possible de ne facturer qu'une seule fois par transaction et non une seule fois par adresse. On lui reviendra par courriel et on copiera l'ensemble des collègues.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette a une question en lien avec les permis de construction. Il y a une diminution et elle aimerait avoir des détails à cet effet. Madame Cardinal lui répond.

Monsieur le conseiller Marc Carrière revient sur le commentaire de monsieur Lajeunesse qui a donné un exemple plus personnel et où il a indiqué qu'une dame ne payait pas ses taxes sur un terrain adjacent. Il demande au président de la rigueur pour que ce type d'intervention ne se fasse plus. Il revient à la page (provisions pour les contestations de rôle d'évaluation). Il aimerait avoir la liste des années antérieures par courriel. Monsieur St-Pierre prend note de la demande.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon réfère à l'utilisation du surplus et on indique qu'il y aura un plan de relance « à mentionner au moment opportun ». Allons-nous revenir avec cette information au conseil? Monsieur le maire a mandaté l'administration de faire une ébauche de plan de relance qui sera présenté au conseil. Il aimerait proposer ce plan de relance en juillet sinon au mois d'août.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande de quel montant la STO pourrait avoir besoin. Madame Nadeau indique que la STO travaille ses projections en ce moment. On aura une meilleure idée à l'automne. En ce moment, il serait pertinent de faire attention avec cette réserve parce que s'il y a un besoin au niveau de la STO, la Ville devra y pallier. Elle ne peut préciser plus sa réponse pour l'instant.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier revient sur les commentaires et l'utilisation de l'exemple de monsieur Lajeunesse. Il a toujours un malaise lorsque c'est aussi pointu et qu'un élu prend un exemple personnel. Il y a une certaine forme de point d'ordre. Monsieur Lajeunesse a donné un mandat directement au Service des finances alors que le processus pour mandater les services passe par un avis de proposition. Monsieur Champagne avait pris le tout en note pour en discuter avec monsieur Lajeunesse après la rencontre. Monsieur Champagne est d'accord avec l'intervention de monsieur Carpentier et il rappelle aux collègues de faire attention aux exemples qu'ils donnent.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier croit qu'il sera essentiel que les 25 millions de dollars servent uniquement aux impacts de la COVID-19 ou à la relance post-COVID. Nous devons respecter la raison pour laquelle cet argent nous a été donné.

Madame la conseillère Audrey Bureau espère que la relance économique inclura plusieurs éléments en lien avec l'environnement.

Madame la conseillère Louise Boudrias parle du plan de relance au centre-ville qui est déjà en marche. Quelle est la différence entre le plan de relance en cours et celui dont parle monsieur le maire (post-COVID)? Quel est le mandat spécifique qui a été donné à nos services? Monsieur le maire explique ce mandat (devancer, accélérer ou augmenter l'ampleur des actions que nous faisons déjà).

Monsieur le conseiller Marc Carrière ne veut pas qu'on donne un mandat au Service des finances en fonction de ce qui a été dit par monsieur Lajeunesse. Monsieur Champagne répond qu'il a fait un rappel à l'ordre, qu'il en discutera avec monsieur Lajeunesse. Le dossier est clos.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette est d'accord avec l'utilisation du surplus de 25 millions de dollars comme proposé par monsieur Tessier. Nous devons aussi en profiter pour faire un virage au centre-ville. Elle donne des exemples d'actions faites par d'autres villes.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier demande que l'on explique ce qu'est la réserve cycle de vie. Il mentionne l'importance de ne pas utiliser ce montant.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc réfère à l'item 19.2 de l'ordre du jour du conseil municipal qui s'intitule « Affectations - Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales - Année 2020 ». Monsieur LeBlanc a des questions en lien avec cet élément (programme de cadenassage, inauguration du complexe 4 glaces, solde de plantation d'arbres, projets du PIVM non ouverts en 2020). Monsieur St-Pierre et monsieur Turgeon expliquent le tout.

Monsieur le conseiller Marc Carrière parle du dossier multiglaces dans l'ouest et d'un montant de 10 millions de dollars mis sur la dette afin d'acheter un terrain. On devait rembourser ce montant à l'aide de la vente d'un autre terrain, ce qui n'est toujours pas fait. Il demande à avoir une mise à jour de ce dossier. Monsieur St-Pierre explique que les terrains des arénas qui seront démolis seront vendus pour effectuer ce remboursement.

Madame la conseillère Louise Boudrias aimerait savoir si l'argent non utilisé dans le plan d'investissement 2015-2018 est toujours disponible. Elle aimerait avoir la liste des projets non réalisés dans le plan d'investissement 2015-2018 et dans celui de 2019-2022. Monsieur St-Pierre peut le donner ceux de 2015-2018. Il va copier l'ensemble des conseillers dans l'envoi qu'il fera à madame Boudrias.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne aimerait entendre monsieur St-Pierre sur les processus de subvention. Monsieur St-Pierre donne des explications.

Les recommandations reviendront au conseil de ce soir.

Le caucus préparatoire est suspendu à 12 h 05.

Reprise du caucus préparatoire à 13 h.

Me Séléna Beaumont-Demers, assistante-greffière ainsi que mesdames et messieurs Mathieu Bélanger, Josée Bellemare, Julie Cardinal, Gaston Cloutier, Denis Doucet, Valérie Dufour, Gilles Lalonde, Catherine Marchand, Phil Marion et Isabelle Veilleux se joignent à la rencontre.

CAUP20210608-P2 RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS - AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA

Présentation par monsieur Marc Phaneuf.

On présente une perspective globale de l'aéroport exécutif Gatineau Ottawa ainsi que les membres du conseil d'administration.

Monsieur Phaneuf donne des détails sur le pôle de formation et l'arrivée d'une école de pilotage d'envergure internationale.

Les états financiers au 31 décembre 2020 sont présentés. Le surplus accumulé à la fin de l'année 2020 était de 479 000 \$.

Les objectifs stratégiques 2021-2022 sont présentés.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier indique que c'est le bilan le plus positif qu'il voit depuis qu'il est conseiller municipal. Il est impressionné par le redressement qui a été effectué. Il trouve les objectifs stratégiques prometteurs. Il les félicite.

Monsieur le maire fait un commentaire semblable à celui de monsieur Carpentier. Il est impressionné et l'avenir est prometteur. Il remercie le conseil d'administration, la direction de l'aéroport, monsieur le conseiller Jean Lessard, monsieur Marc Phaneuf, les équipes municipales et son cabinet.

Monsieur le conseiller Jean Lessard remercie le conseil municipal d'avoir permis ces modifications. Il est fier de ce que le conseil d'administration a fait. Il les remercie ainsi que la direction de l'aéroport. Il parle aussi du travail important qui a été réalisé par monsieur Phaneuf.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc indique qu'il s'agit d'un conseil d'administration et d'une direction très compétents. Il remercie également les élus.

Messieurs Gilles Lalonde, Phil Marion, Gaston Cloutier et madame Valérie Dufour quittent la rencontre.

CAUP20210608-P3 <u>CAUCUS PRÉPARATOIRE</u>

- 13 h 20 Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 8 juin 2021.
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 896-2021 autorisant une dépense et un emprunt de 866 585 \$ afin de financer la construction d'un bassin aquatique multifonctionnel extérieur au parc Jack-Eyamie, somme remboursée entièrement par une subvention du gouvernement du Québec par le biais du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives District électoral de Masson-Angers Marc Carrière

Monsieur le conseiller Marc Carrière mentionne que dans le sommaire on englobe tout, mais qu'il faut détailler qu'une somme de 240 000\$ provient des surplus de l'exville. Ce sera modifié au projet de résolution lors de l'adoption.

Approbation du Règlement numéro 1187-21 décrétant l'annexion d'une partie de territoire de la ville de Gatineau à la municipalité de Chelsea - District électoral de Lucerne - Gilles Chagnon

Madame Bureau indique qu'il s'agit d'un dossier important et demande que des explications soient fournies aux citoyens visionnant le caucus préparatoire.

Monsieur Mathieu Bélanger indique qu'il s'agit d'un dossier pour lequel il a été contacté par la municipalité de Chelsea. Un lot sur le chemin de la Montagne est situé sur les territoires des deux municipalités. Un processus d'annexion est prévu dans ce genre de situation. La démarche ne concerne qu'un seul lot résidentiel. Pour la propriétaire c'était une situation problématique.

9.1 Adoption du plan d'action 2021-2025 du second bilan centre-ville

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier indique avoir envoyé un courriel contenant un amendement proposé à la résolution et est appuyé par madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette. L'amendement vise la modification suivante :

Ajouter le résolu suivant :

« **QUE** ce conseil modifie la formulation de l'action no. 1 du plan d'action du PPU centre-ville de la façon suivante :

Élaborer et déposer pour approbation du conseil municipal une stratégie et un règlement d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels d'initiative privée.

Au centre-ville, la stratégie doit permettre une diversification des typologies de logements offerts aux ménages et permettre de faciliter le développement de logements subventionnés dans le cadre du programme AccèsLogis. »

Le vote n'est pas demandé.

Madame la conseillère Louise Boudrias indique qu'elle avait demandé lors de la présentation au plénier du 1er juin des informations relativement à la somme dépensée et prévue à une résolution de novembre 2014 et où une décision concernant un investissement de 32 millions avait été prise. Elle mentionne ne pas avoir obtenu de réponse à ce sujet et ne pouvoir voter positivement sur cette résolution en conséquence.

Monsieur Bélanger indique avoir reçu la demande de madame Boudrias, et que le service recherche toujours les informations pouvant lui répondre.

Madame Boudrias indique son malaise, n'ayant eu aucun suivi. Elle ne peut voter sur un plan d'action sans avoir ces informations. De plus, ce qui est présenté propose 32 actions, mais il semble y en avoir 30 en raison d'un doublon. Monsieur le maire avait indiqué l'importance d'agir, mais seules 16 des actions sont dues en 2022-2024, 10 sont en marche et des mandats ont été donnés. Elle précise que la dernière des dispositions demande un monitorage et que ceci devrait être traité prioritairement.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier rappelle que l'enveloppe de 32 millions mentionnée par madame Boudrias est une enveloppe BIVP, et non une enveloppe votée pour le PPU. Une partie de l'enveloppe pour le BIVP était liée à l'installation du sentier culturel et à l'animation.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette prend la parole afin de rappeler certaines étapes passées. Un premier bilan du PPU centre-ville a été déposé en juin 2020 et une consultation s'est tenue. Le rapport est disponible en ligne. Des points de convergences et de divergences ont été présentés. L'objectif du PPU est un contrat social élaboré qui suscite toujours l'adhésion. Beaucoup de changements et de projets ont été mis de l'avant. Le PPU se termine en 2025, et il reste des actions à pousser. La pandémie a amené de nouvelles opportunités, et ce soir il est possible de continuer d'avancer avec les commerçants du Centre-Ville pour le bénéfice des citoyens. Les bonnes actions ont été ciblées. Le monitorage est important et débutera en novembre 2021.

9.9 Projet numéro 124825 - PIIA - Construire un projet de développement résidentiel « Domaine des Frênes » - 45 à 115, rue Nancy-Elliott - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique qu'un ancien propriétaire avait obtenu les autorisations nécessaires au développement par le passé et qu'elles sont devenues caduques à l'expiration d'un délai de cinq ans sans avoir été réalisées. Depuis, le nouveau propriétaire a présenté une nouvelle demande qui ne requiert aucune dérogation, et qui inclut la protection de la bande riveraine de 15 mètres. La question de la fermeture de l'accès routier au chemin d'Aylmer sera gardée sous surveillance. Il recommande de changer le nom du projet parce que les Frênes du site sont morts.

Madame la conseillère Audrey Bureau est préoccupée quant au fait qu'il n'y a pas d'ouverture sur le chemin d'Aylmer, et que l'achalandage sera donc détourné en direction de l'école primaire. Il y a beaucoup de volume à cette hauteur. Elle enregistrera sa dissidence à cette résolution.

Monsieur Duggan indique que le passage sera ouvert dans le cadre de la construction, et qu'il y aura toujours un potentiel de réouverture puisque l'espace sera maintenu et pourra être ouvert et accessible dans le futur au besoin.

9.12 Projet numéro 124850 - PIIA - Modifier un projet d'agrandissement et de rénovation d'un bâtiment résidentiel approuvé - 76, rue Saint-Hyacinthe - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier

Monsieur le conseiller Cédric Tessier précise, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme que malgré les recommandations défavorables du Service de l'urbanisme et du développement durable, la majorité des membres du Comité consultatif d'urbanisme s'est montrée favorable à deux des trois demandes du requérant au PIA, afin de modifier la forme de la toiture et le revêtement de bois. Il y a eu un refus quant à l'installation en façade d'une fenêtre guillotine. Il était l'un des membres du CCU à avoir voté contre cette résolution. À titre de conseiller municipal du district, il est d'accord avec les recommandations du SUDD et que suggère que les recommandations n'aillent pas de l'avant. Il demandera le vote au conseil.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique qu'il appuiera monsieur Tessier.

Madame la conseillère Louise Boudrias apporte des informations supplémentaires, et indique que monsieur Blondin pourra compléter à son arrivée. Monsieur Tessier ajoute qu'il y a une différence entre faire des travaux d'urgence et modifier l'apparence d'un bâtiment.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin précise qu'il y a eu de nombreuses discussions entre les membres du Comité consultatif d'urbanisme. La propriétaire a d'ailleurs acheminé une lettre aux membres du conseil. Pour certaines raisons, dans certains dossiers, le Comité consultatif d'urbanisme doit refuser les demandes. Une analyse d'impact est toujours faite sur le voisinage. Dans ce dossier, trois demandes ont été déposées, et deux ont été acceptées par le Comité consultatif d'urbanisme, mais la décision revient au conseil. Cette propriété a subi des infiltrations d'eau et le citoyen a fait les travaux sans autorisation. Ces travaux ont été faits sans droit, mais ce n'est pas nuisible pour le quartier.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande si la structure du toit a été modifiée. Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin indique que la structure a été modifiée, elle était plate et maintenant elle est en pignon. Cette modification a été faite pour respecter le style des maisons allumettes.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier souligne que le prix des matériaux ne devrait pas être analysé dans les demandes qui sont soumises au Comité consultatif d'urbanisme. Il est en désaccord à accorder des dérogations mineures en raison des coûts.

Monsieur Blondin indique comprendre les enjeux mentionnés par monsieur Carpentier et que cela risque d'être une réalité de plus en plus fréquente.

Monsieur Champagne est préoccupé par les précédents qui sont créés. Ce sont des motifs valides, mais il reste qu'il y a un processus de permis, par exemple les personnes qui ont subi les inondations et qui ont attendu les permis.

10.4 Projet numéro 124779 --> CES - Amendement à l'entente intervenue le 3 octobre 2017 - Desserte - Services municipaux - Prolongement de la rue Katimavik et construction de la rue Seto - District électoral du Plateau - Maude Marquis-Bissonnette

Madame la conseillère Audrey Bureau a adressé quelques questions à la direction territoriale et attend des réponses. Elle profite de l'occasion pour demander d'obtenir des informations quant au chemin Vanier, parce que depuis l'arrivée de la rue Seto, la problématique sur le chemin Vanier s'est accentuée. Le chemin Vanier a des enjeux de sécurité, de vitesse, et le chemin est saturé. Elle désire des informations sur les échéanciers et les actions en planification.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique que ce secteur est à la frontière entre son district et celui de monsieur Duggan. Le Chemin Vanier doit être urbanisé. Les études environnementales sont menées par la STO, dans le cadre du trajet sur le tramway, et le boulevard du Plateau jusqu'à Pink devrait aussi faire l'objet d'études. Elle a renouvelé sa demande budgétaire pour que le chemin Vanier soit priorisé dans les études environnementales. À son avis la rue Seto a facilité la circulation dans le secteur. Des feux de circulation seront ajoutés aux coins du chemin Vanier et du boulevard du Plateau, et du boulevard du Plateau et de la rue Katimavik. Ce sont toutefois des mesures temporaires qui seront mises en place.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que lors de son arrivée en 2017, il a demandé qu'une étude soit faite sur le chemin Vanier. Un des éléments qui complique les choses, c'est le projet structurant de l'Ouest qui n'est pas encore définitif.

18.2 Projet numéro 124777 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle - Service de l'urbanisme et du développement durable

Madame Andrée Loyer cède la parole à Mathieu Bélanger.

Monsieur Mathieu Bélanger apporte quelques précisions aux propositions qui sont faites. Il mentionne qu'un plan d'action a été élaboré par le service, suite aux constats sur l'incapacité du service à livrer son mandat. La structure organisationnelle du service n'est pas modifiée, mais il y a un ajout de postes.

28.1 Projet numéro 125009 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 13-1-2021 modifiant le Règlement numéro 13-2001 constituant le Comité consultatif agricole de la Ville de Gatineau dans le but d'ajouter des présences et de varier le lieu des séances du comité

Me Geneviève Leduc mentionne qu'il y a une erreur dans le projet de règlement, qui sera corrigée pour la séance du jour, une phrase portant sur les emplacements des séances sera retirée du règlement.

28.12 Projet numéro 124943 - Projet de Règlement numéro 505-21-2021 modifiant le Règlement numéro 505-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'abroger les dispositions relatives aux secteurs de redéveloppement

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc indique qu'il s'agit d'un item discuté dans le cadre du budget et il s'interroge à savoir pourquoi le mandat est donné actuellement. Monsieur le maire partage sa surprise. Il précise que plusieurs municipalités ont les mêmes enjeux. Les revendications ont déjà été faites même si la résolution arrive tardivement. Monsieur Bard ajoute qu'avec la situation pandémique, cette résolution a été échappée entre deux chaises.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin se joint à la séance à 14 h 18.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc demande des explications sur la côte PCI puisque les analyses ont été faites l'an dernier. Monsieur André Turgeon fera un suivi.

Monsieur Champagne explique que la côte PCI est un outil permettant d'établir un calcul pour déterminer l'état des infrastructures, leur attribuant une côte afin de prendre des décisions en fonction des priorités.

29.1 Projet numéro 124935 - Adoption du protocole d'entente pour la contribution financière au fonctionnement de l'Association des commerçants Cartier-Gréber - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Myriam Nadeau au conseil municipal du 11 mai 2021

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait la lecture des amendements demandés en fonction des appréciations du comité exécutif :

ET RÉSOLU QUE ce conseil :

- autorise la signature d'un protocole d'entente transitoire pour la période entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2022, entre la Ville de Gatineau et l'Association des commerçants Cartier-Gréber;
- autorise le trésorier à prévoir le financement de 41 666 \$ pour l'année financière 2021 et 125 000 \$ pour l'année financière 2022 à titre de budget de soutien au fonctionnement de l'Association des commerçants Cartier-Gréber. Ce financement devra permettre de bonifier le poste budgétaire 02-61290-971 Programmes et ententes Contributions destinées aux ententes avec les associations de gens d'affaires;

• autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les documents aux fins de la présente.

Madame la conseillère Myriam Nadeau remercie les équipes du travail effectué. Elle est très satisfaite des ajustements qui sont faits.

Madame la conseillère Audrey Bureau demande à monsieur Tessier de préciser le montant que les associations de commerçants reçoivent. Monsieur Tessier ajoute qu'à l'exception de celle du centre-ville, le montant est de 125 000\$ pour toutes les associations de commerçants.

Le vote n'est pas demandé.

29.2 Projet numéro 124937 - Phénomène de réno-évictions - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Louise Boudrias au conseil municipal du 11 mai 2021

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait la lecture des amendements demandés en fonction des appréciations du comité exécutif :

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses représentations ont été faites par la Ville de Gatineau auprès des paliers de gouvernement, conjointement avec les villes de Montréal et Québec, pour demander une bonification des programmes de construction de logements sociaux (hausse des unités AccèsLogis et hausse des coûts maximaux admissibles de construction);

CONSIDÉRANT QUE des mesures d'urgence ont été mises en application pour le relogement via le programme du gouvernement du Québec en 2019 et 2020, ainsi que la mise en place d'un comité avec les partenaires pour assurer le relogement des ménages sans logis au 1^{er} juillet;

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour l'élaboration d'une stratégie d'inclusion de logement abordable dans les projets privés, pour permettre les mini-maisons ainsi que pour encadrer les AirBnb;

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Ville de Gatineau au gouvernement du Québec d'obtenir le droit de préemption pour faciliter l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux;

CONSIDÉRANT la déclaration par le conseil municipal de l'état d'urgence en matière de logement en septembre 2020.

IL PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal reconnait, appuie et réitère l'importance des démarches déjà entreprises par les instances municipales et le maire visant à ce que les locateurs aient l'obligation de justifier à l'avance les rénovations qui peuvent forcer le déplacement de locataires, ainsi que les démarches visant à améliorer les mécanismes de contrôle légaux prévus afin de plafonner l'augmentation possible du loyer suite à des travaux;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des locataires concernant leurs droits à une indemnité et le retour dans leur logement au même loyer jusqu'au renouvellement du bail. »

Madame la conseillère Louise Boudrias aurait aimé obtenir les amendements plus rapidement. Elle mentionne qu'elle prendra connaissance des modifications et décidera ce soir. Elle trouve que le processus est particulier. C'est un dossier qui a été médiatisé. Elle a rencontré le comité exécutif à huis clos et elle ne peut pas assister aux délibérations. C'est un dossier sensible et elle ne peut pas expliquer pourquoi la résolution a été modifiée.

Elle propose un amendement afin de prévoir une convocation rapide des membres de la table de concertation en logement pour discuter des actions qui pourraient être mises en place.

Monsieur Tessier indique que ce qui a été lu est ce qui était dans la résolution en ligne, il y a peu d'ajouts. Il doit lire les appréciations pour amender la résolution, mais ce ne sont pas de nouvelles informations. Le tout était déjà dans le calendrier. Madame Boudrias indique son accord.

Monsieur le maire ajoute que des discussions sont en cours avec le gouvernement au sujet du phénomène de « rénovictions ».

Madame Boudrias ajoute qu'une rencontre doit être tenue pour que les informations obtenues du gouvernement soient transmises aux membres de la table de concertation et que certains porteurs de dossiers soient ciblés.

La conseillère madame Maude Marquis-Bissonnette n'est pas certaine de la nécessité de faire une rencontre avec les membres de la table de concertation, puisque peu de membres sont concernés par les enjeux de droit des locataires. Elle a préparé un courriel pour informer les membres des discussions qu'il y a eu avec le gouvernement. Elle précise que si les membres veulent en discuter, elle fera une rencontre.

Madame Myriam Nadeau comprend la position de madame Boudrias et ajoute que ce n'est pas l'ensemble des membres de la table de concertation qui sont concernés par cette question. Elle mentionne faire confiance à la présidente de la table pour que les moyens appropriés soient déterminés.

La proposition d'amendement de madame Boudrias est lue par monsieur Champagne :

« Convoquer rapidement les membres de la table de concertation en logements afin de réfléchir sur les actions qui pourraient être mises en place afin d'informer les locataires sur leurs droits. »

L'amendement est proposé par madame Boudrias et appuyé par monsieur Blondin. Le vote n'est pas demandé.

Madame Bissonnette mentionne que l'enjeu ne concerne pas les promoteurs, mais accepte de convoquer une rencontre.

29.3 Projet numéro 124962 - Faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de COVID-19 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle N. Miron au conseil municipal du 13 avril 2021

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait la lecture des amendements demandés en fonction des appréciations du comité exécutif :

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021;

QUE le conseil municipal suggère à la présidente d'élection de tenir une journée additionnelle de vote par anticipation le 30 octobre 2021;

QUE le conseil municipal suggère à la présidente d'élection de tenir un vote au bureau de la présidente d'élection selon les modalités qu'elle jugera pertinentes afin de promouvoir et faciliter le vote sur tout le territoire de la Ville de Gatineau.

Monsieur Tessier précise que seul le premier item fait l'objet d'une décision du conseil et que les seconds items sont des suggestions.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne fait part de son malaise que le conseil municipal donne des recommandations à la présidente d'élection. Il est d'accord avec les principes, mais se questionne quant à l'intervention des conseillers qui seront candidats.

Monsieur le maire comprend la nuance apportée par monsieur Champagne et indique que c'est intéressant d'envoyer le message que cette démarche est dans l'intérêt de la démocratie et qu'elle est faite en toute transparence.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron est d'accord avec la proposition qui est faite par le comité exécutif.

Le vote n'est pas demandé.

29.4 Projet numéro 124068 – Que la Ville de Gatineau permette aux producteurs en zone agricole qui ne sont pas membres de l'UPA de faire des feux de branches et de broussailles – Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Lessard au conseil municipal du 16 mars 2021

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait la lecture des amendements demandés en fonction des appréciations du comité exécutif :

ET RÉSOLU QUE ce conseil donne les mandats suivants :

- Révision avec le Service des affaires juridiques du nouvel article du règlement de prévention – Juin 2021;
- En collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable, création de la demande de permis sur le site Web de la Ville de Gatineau Juillet 2021;
- Avis de motion Modification du Règlement sur la prévention des incendies numéro 774-2015 Août 2021;
- Adoption du Règlement sur la prévention des incendies numéro 774-2015 -Septembre 2021;
- Entrée en vigueur du projet pilote pour une durée d'un an Novembre 2021.

Monsieur le conseiller Jean Lessard est d'accord et le vote n'est pas demandé.

29.5 Projet numéro 125057 – Projet coopératif d'épicerie et d'habitation du Parc-o-bus Robert-Guertin – Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Cédric Tessier au conseil municipal du 13 avril 2021

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait la lecture des amendements demandés en fonction des appréciations du comité exécutif :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Politique de transactions immobilières de la Ville de Gatineau PO-029, un terrain municipal ne peut être vendu que s'il est déclaré excédentaire et que le terrain visé n'a pas été déclaré excédentaire à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de transactions immobilières de la Ville de Gatineau PO-029 permet à la Ville de vendre un bien immobilier déclaré excédentaire à un OBNL, de gré à gré, sans appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* permettent à la Ville de Gatineau d'accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées;

ET RÉSOLU

- D'appuyer le projet coopératif d'implantation d'épicerie et d'habitation sur le terrain du parc-o-bus Robert-Guertin par les organismes Logements de l'Outaouais et l'Épicerie de l'île de Hull, coop de solidarité;
- De procéder à la mise à jour du concept d'intervention du secteur Carrière/de la Brasserie à l'hiver 2022 et d'y intégrer l'implantation de logements et commerces, tel que proposé dans les documents soumis dans l'avis de proposition;
- D'entreprendre, au terme de la mise à jour, le processus menant à l'adoption par le conseil municipal d'une modification au règlement de zonage numéro 532-2020 afin de refléter le concept d'intervention révisé;
- De procéder à un avis de consultation des services municipaux afin de s'assurer que le terrain visé n'est pas requis pour des besoins municipaux actuels ou futurs et ainsi être en mesure de déclarer le bien immobilier excédentaire;
- De mandater le Service des biens immobiliers, avec l'appui du Service de l'urbanisme et du développement durable, à négocier de gré à gré avec les promoteurs du projet coopératif d'implantation d'épicerie et d'habitation, permettant ainsi d'établir les différentes conditions et modalités de la cession du terrain, considérant les caractéristiques distinctes des deux organismes promoteurs ainsi que les lois et règlements en vigueur;
- De réserver le terrain visé, suivant la modification au Règlement de zonage numéro 532-2020 et une fois le terrain déclaré excédentaire, pour les organismes Logements de l'Outaouais et l'Épicerie de l'ile de Hull, Coop de solidarité;
- De procéder à la cession, de gré à gré, suivant les règles régissant cette transaction, suite au dépôt et à l'acceptation d'un projet dans le cadre du programme AccèsLogis.

Madame la conseillère Louise Boudrias trouve la proposition intéressante. Il n'y avait pas d'organisme identifié, avec l'ajout proposé, on identifie le projet et l'organisme. Elle aimerait avoir un plan d'ensemble.

Madame la conseillère Audrey Bureau désire avoir une vision globale pour le terrain de Guertin. Elle n'est pas favorable au développement à la pièce.

Monsieur Tessier indique que ce n'est pas le terrain de Guertin, mais un terrain à proximité. Il aurait aussi préféré que tout soit traité ensemble, mais c'est un long cheminement et avec la révision du concept d'aménagement, c'est l'ensemble du terrain de Guertin qui sera fait. Ce sera un processus en parallèle.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier a commenté la semaine dernière le PPU 2021-2025. Le magasinage devrait pouvoir être fait à pied dans le centre-ville. Attendre l'offre parfaite pour le terrain de Guertin fait perdre des opportunités. Il est en faveur du projet.

Monsieur Jocelyn Blondin est d'accord avec le projet et il dit qu'il ne faut pas oublier la participation de l'école secondaire de l'Île dans l'avancement des projets.

Monsieur Tessier confirme que l'école secondaire sera consultée lors de la révision du plan d'aménagement du secteur. Il se dit très enthousiaste du projet d'épicerie qui semble être sur le point de se réaliser. C'est un pas de géant pour en arriver à la conclusion du dossier.

29.6 Correspondance numéro 125033 - Avis de proposition est déposé par monsieur le conseiller Mike Duggan qu'à la séance du 6 juillet 2021 sera déposé un projet de résolution visant à autoriser l'extension du parc Riverain et la planification des projets associés

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il s'agit d'un avis à ce stade, mais que suite à l'annulation de la vente du terrain coin Fraser et Lucerne l'été dernier, l'objectif est de faire une demande au comité de toponymie afin de modifier le nom du parc et mettre en place un dossier permettant le lancement d'idées des citoyens pour la mise en valeur de cet endroit.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 20.

M^e Geneviève Leduc Greffière Service du greffe

M^e Séléna Beaumont-Demers Assistante-greffière Service du greffe